

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Arrêté N° 2007 221 /MS/CAB

Portant nomination de Chefs de service au
Centre Hospitalier Régional de Kaya
(Régularisation)

**LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA SANTE**



- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu la loi n° 034/98/AN du 18 mai 1998, portant loi hospitalière ;
- Vu la loi n° 035-2002/AN du 26 novembre 2002, portant création de la catégorie d'Etablissements Publics de Santé (EPS) ;
- Vu le décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu le décret n° 2004-191/PRES/PM/MS du 29 avril 2004, portant statut général des établissements publics de santé ;
- Vu le décret n° 99-051/PRES/PM/MEF/du 5 mars 1999, portant statut général des EPE à caractère administratifs ;
- Vu le Kit AN VIII-322/PF/SAN/AS du 18 mai 1999, portant statuts particulier des Centres Hospitaliers Régionaux ;
- Vu l'arrêté n° 2000-053/MS/SG du 08 février 2000, portant organisation et fonctionnement des établissements hospitaliers publics ;
- Sur proposition du Directeur Général du Centre Hospitalier Régional de Kaya :

ARRETE

Article 1 : Sont nommés Chefs de service au Centre Hospitalier Régional de Kaya les personnes ci-après :

- **Monsieur DRABO Moussa**, matricule 37 550, médecin gynécologue-obstétricien, chef de service de la Maternité. ✓
- **Monsieur DIALLO Issa**, matricule 80 515 K, médecin généraliste, Chef de service de Pédiatrie. ✓
- **Monsieur SAOUADOGO Saïdou**, matricule 36 266 D Médecin chirurgien, chef de service de Chirurgie. ✓
- **Madame TOE Siéssina Lawakilia Natcha Tchaïda Martine**, matricule 95 862 N , pharmacienne, Chef de service de la Pharmacie. ✓
- **Monsieur OUEDRAOGO Sayouba**, matricule 88 257 C médecin généraliste, Chef de services des Urgences Médicales. ✓
- **Monsieur BADOLO Jules**, matricule 46 085 T, chirurgien-dentiste, Chef de service de l'Odonto-Stomatologie. ✓
- **Monsieur GUIRA Oumar**, matricule 46 933, médecin Interniste, Chef de service de la Médecine Interne. ✓
- **Monsieur KABORE Hamadou**, matricule 34 263, médecin-radiologue, Chef de service de la Radiologie. ✓

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur général du Centre Hospitalier Régional sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures, prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 03 JUN 2007



Bédouma Alain YODA

Commandeur de l'Ordre National

Ampliations

- SG
- CF
- CHR KAYA
- Toutes directions centrales
- Tous services rattachés
- Structures déconcentrées santé
- Intéressés
- J.O
- Archives